



*Des formations d'élus conçues par des élus*

## Urbanisme : les 10 nouveautés à connaître

### Présentation :

Qu'il s'agisse des outils de planification, des procédures d'aménagement, des autorisations d'urbanisme ou encore de la procédure contentieuse, le droit de l'urbanisme vient de connaître d'importants changements. Destinée aux élus locaux en charge de ces questions, cette journée de formation vise à présenter les 10 nouveautés incontournables à connaître en ce domaine.

### Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les nouvelles règles applicables aux documents d'urbanisme et leurs incidences sur les procédures et les documents existants (impacts du renforcement du SCOT vis-à-vis du PLU, obligation d'élaborer un PLU intercommunal, transformation des POS en PLU, rôle des différents acteurs dans l'élaboration ou la modification de la carte communale...) ;
- Connaître les simplifications apportées aux procédures d'aménagement (création de ZAC, refonte du régime des lotissements, évolutions du projet partenarial urbain, intérêts de l'Association Foncière Urbaine de Projet...) ;
- Savoir adapter le contenu d'un PLU aux nouvelles règles (suppression du COS et des superficies minimales des terrains constructibles, reclassement des zones naturelles, recours au pastillage...) ;
- Appréhender les évolutions du contentieux de l'urbanisme relatif notamment aux autorisations d'urbanisme (recours abusif, sursis à statuer, appel des déclarations préalables...)

### Intervenants :



**Thierry TOURET**

Chargé d'enseignement en Droit  
Consultant



**Christophe ROBERT**

Chargé d'enseignement en Droit  
Elu municipal

**Durée :** une journée

**Date :** vendredi 20 février 2015

**Lieu :** Paris

**Tarif :** 290 euros (repas compris)

# Bulletin d'inscription

## Urbanisme : les 10 nouveautés à connaître

Inscription à la formation du vendredi 20 février 2015

### Participant :

Nom, Prénom : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse : .....

Tél : .....

E-mail : .....

### Dossier suivi par :

Nom, Prénom : .....

Fonction : .....

Tél : .....

E-mail : .....

**Date :** .....

**Signature :**

### Cachet de la collectivité :

Bulletin d'inscription à retourner à :

**Edile SAS, Le Bourg, Saint-Martin-de-Fresnay, 14170, L'OUDON**, accompagné de votre règlement :

- Par chèque bancaire à l'ordre de **Edile SAS**

- Par virement bancaire sur le compte **Edile SAS** :

Caisse d'épargne Normandie Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
11425	00200	08000677309	22

Conditions générales d'inscription disponibles sur le site [www.edile.fr](http://www.edile.fr)